

LA

**semaine**

DE

**Religieuse**

**MONTREAL**

**Sommaire**

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Glanures. — V Correspondance des Etats-Unis. — VI Aux prières. — Ordo des fidèles.

**ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE**

Dimanche, le 24 janvier

Neuvaine de la Purification (1) et dim. de la Septuagésime.

**SOLENNITÉS DE TITULAIRES**

Dimanche, le 31 janvier

*Dans les paroisses de Sainte-Brigide, de Saint-Ephrem, de Saint-Ignace, de Saint-Blaise, de Sainte-Agathe, de Sainte-Dorothée et de Saint-Tite, on anticipe au 31 janvier la solennité (sans bénédiction de cierges) de la PURIFICATION de la Sainte Vierge.*

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Paul (Joliette) et de Saint-François-de-Sales.

DIOCÈSE D'OTTAWA — Solennité du titulaire de Saint-François-de-Sales (Pointe-Gatineau).

DIOCÈSE DE FHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Julien (Wolfstown).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-François-de-Sales et de Saint-Valérien (Bulstrode).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Saint-Polycarpe, de Saint-Chrysostôme et de Sainte-Martine.

J. S.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner 300 jours d'indulgences à chaque exercice et une indulgence plénière en se confessant, communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (24 janvier au 9 février).

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 23 décembre 1904.

**D**ANS ma correspondance du 18 novembre, je parlais du Congrès de Bologne, des différentes tendances qui s'y étaient manifestées, et de l'exubérance dont y avaient fait preuve les démocrates chrétiens. Exubérance est un euphémisme, car on devrait dire domination : ils s'étaient montrés les maîtres du Congrès qui n'avait été autre que le triomphe des idées soutenues par l'abbé Murri.

— Naturellement tout cela devait être passé au crible, et l'attente était grande. On mettait en regard les bénédictions envoyées par Pie X aux congressistes de Bologne, l'affection qu'il continuait à témoigner au comte Paganuzzi, l'opposé de M. Murri, et... on se savait point dans quel sens s'orienterait la politique pontificale sur cette question spéciale.

— Hier, 22 décembre, toutes les hésitations ont cessé ; le pape Pie X a parlé dans un *motu proprio* dont la clarté n'a rien à envier aux déclarations du *Syllabus* dont il a pris la forme. Cette suite de propositions nettes et précises sur la démocratie chrétienne ou mieux l'action populaire chrétienne, comme dit le pape, soit dans l'ensemble de l'Eglise, soit pour l'Italie ; sa soumission absolue aux évêques, son contrôle direct et immédiat par l'autorité des évêques ; le maintien du *non expedit* ; la déclaration que l'action populaire chrétienne ou démocratie chrétienne n'est pas et ne peut pas être un parti politique ; tout cela est dit d'une façon qui ne permet pas plus la discussion qu'elle ne tolère les interprétations. Si les démocrates chrétiens ont triomphé à Bologne, Pie X leur prouve que la roche Tarpéienne est près du Capitole.

— Il y aurait de piquants contrastes à signaler au sujet de ce *motu proprio*. Tout d'abord il y a sa forme insolite. C'est un composé d'article très courts, absolument comme le fameux *Syllabus* de pro-

positions qui fut annexé à l'encyclique *Quanta cura* de 1864. Comme ce document, le *motu proprio* rappelle les constitutions pontificales qui ont affirmé les idées qu'il résume en quelques lignes ; et c'est ces encycliques ou documents de Léon XIII que Pie X tire la condamnation des différentes formes que revêtait, suivant les cas, ce que l'on était convenu d'appeler la démocratie chrétienne. Il y a un an, à pareille époque, à l'occasion des fêtes de Noël, Léon XIII, séduit par les brillants côtés de cette démocratie, avait chanté ses louanges dans le discours aux cardinaux à propos des fêtes de Noël. Et il n'avait pas tort. Prise en soi, la démocratie chrétienne n'est qu'une des formes du précepte évangélique : « Aimer son prochain comme soi-même », et Pie X le dit clairement. Un peu plus d'amour du prochain, un peu moins de discussions verbeuses, et cela aurait été parfait. Mais sur ce substratum profondément, essentiellement chrétien, on a bâti un quelque chose qui ne ressemble nullement aux fondements qui le supportent, et on ne voit pas en effet comment les élections politiques en Italie sont une dérivation nécessaire des principes de l'action chrétienne populaire.

— Léon XIII faisant dans ce discours l'éloge de la démocratie chrétienne voyait le bien qu'elle pouvait faire ; Pie X dans son *motu proprio*, en présence des interprétations soit fausses, soit défectueuses dont elle était l'objet, visait le mal réel qu'elle faisait dans les âmes, la confusion qu'elle jetait dans les esprits, la perturbation qu'elle semait dans les relations sociales. Ces deux documents donc, loin de s'opposer, comme on pourrait le croire à première vue, s'harmonisent, se complètent ; et de leur ensemble il résulte que Léon XIII nous a parlé de la démocratie chrétienne telle qu'elle devrait être, et Pie X de la démocratie chrétienne telle qu'elle est, point de vue bien différent du premier.

— Il est bien difficile de terminer cette correspondance qui apportera de Rome aux lecteurs de la *Semaine religieuse de Montréal* les vœux de bonne fête de Don Alessandro, sans parler du fameux

trésor perdu, puis retrouvé, dans des circonstances qui relèvent plus du roman que de l'histoire. Les journaux ont répandu la nouvelle aux quatre coins du monde ; mais la primeur vient de l'*Avvenire di Bologna*, journal catholique dont le service d'informations est très bien fait, et qui en a donné des preuves lors de l'assassinat Bonmartini. C'est lui qui a mis le tribunal sur la bonne piste et a donné la physionomie la plus exacte, la plus complète de ce grand drame passionnel, qui restera une des causes célèbres de l'Italie. D'autres journaux ont suivi l'*Avvenire di Bologna*, mais ce sont des journaux dits libéraux qui ne brillent point par la sûreté de leurs informations Vaticanes.

— En deux mois, une somme de 29 millions aurait disparu du Vatican dans les derniers mois du pontificat de Léon XIII. Cette somme aurait été rendue il y a quelques jours ; la personne à laquelle le pape l'avait confiée ne devant la restituer que quatre mois après l'élévation du nouveau Pontife. Et comme un bonheur ne vient jamais seul, on aurait trouvé dans une cachette de la bibliothèque privée du Souverain-Pontife une somme de 9 millions en or, l'anneau du sultan et un autre petit sac rempli d'or. On le voit nous sommes en plein récit des *Mille et une nuits*. Mais qu'y a-t-il de vrai ? Car, suivant le proverbe, il n'y a pas de feu sans fumée ; et le roman cache et dissimule toujours une histoire vraie.

— Toutefois si j'ai pu raconter le roman, s'il est aisé de mettre en pleine lumière les faussetés qu'il renferme, il est bien plus difficile de dire le vrai qui peut être caché sous ce vêtement mensonger et trompeur. On ne voit pas, par exemple, Léon XIII cacher 9 millions en or, c'est-à-dire 3,000 kilogs de métal cubant 150 litres, dans un *petit sac* et le mettre dans une armoire en sapin qui ne fléchit point sous ce poids. On ne voit pas Mgr Marzolini rapporter sous son bras un poids de 20 kilogs au minimum représentant les titres de rentes que l'on restituait au Saint-Siège ; encore pour cela faudrait-il admettre que toutes les coupures étaient de 1,000 francs de rente. On ne

voit pas le cardinal Gotti garder pendant quatre mois une somme aussi considérable, sans en rendre compte à celui qui avait succédé à Léon XIII avec les mêmes pouvoirs, la même autorité, et à qui il devait, et par devoir de sa charge et en conscience, déclarer le jour même de l'élection, le mandat qu'il avait reçu. Tout ceci est un amas d'impossibilités et de contradictions qui peuvent éblouir qui ne réfléchit pas, mais se dissipent devant un œil attentif—comme les légères brumes de l'été aux premiers rayons du soleil.

—Au fond de tout ceci, il y a le désir de parler mal du Saint-Siège, de le mettre dans l'embarras, de le montrer appauvri et mendiant par une faute ou une erreur de Léon XIII ; puis, cet effet obtenu, de faire, par un coup de baguette magique, réapparaître les millions pour empêcher que les fidèles revinssent reconstituer ce trésor et augmenter les ressources du Saint-Siège. Chercher à nuire au Souverain-Pontife est le but auquel tendent toutes les feuilles italiennes dévouées à la cause de la Révolution ; et pour l'atteindre, peu leur importent les moyens.

Rome, le 30 décembre 1903.

— Le Saint-Office vient de condamner quatre volumes de M. l'abbé Loisy. C'est *La Religion d'Israël*, dont les premiers fascicules avaient paru dans la *Revue du Clergé Français* ; *l'Évangile et l'Église*, dont l'apparition a fait tant de bruit l'année dernière ; *Autour d'un petit livre*, volume écrit pour défendre le précédent. De plus, comme tous ces ouvrages reposaient sur cette hypothèse que l'évangile de saint Jean est une production du III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècle et ne mérite par conséquent aucune crédibilité, l'ouvrage du même auteur *Le Quatrième Évangile* a été englobé dans une réprobation identique.

— Avant de dire deux mots de la genèse du décret, il faut en expliquer les termes eux-mêmes, car il y a un peu de confusion pour qui le lit rapidement.

— Le 4 décembre la Congrégation de l'Index condamnait deux volumes de M. l'abbé Houtin ; l'un portait sur la *Question biblique en France, au XIX<sup>e</sup> siècle*, l'autre parlait de ses difficultés avec son

évêque, difficultés provenant de ce que Mgr Rumeau, évêque d'Angers, avait défendu dans son diocèse la lecture du premier volume et avait adressé à l'auteur des reproches aussi vifs que mérités. L'abbé Houtin, malheureusement, est sorti, dit-on, de l'Eglise ; et sa soutane gênant l'expression de sa libre pensée, il l'a laissée aux buissons du chemin. Ce décret du 4 décembre n'avait pas encore été rendu public quand le Saint-Office condamnait le 16 décembre les ouvrages de M. Loisy, dont il vient d'être question. Cette condamnation fut soumise au Souverain-Pontife le 23 et publiée le lendemain. Cela explique comment un décret du 4 décembre embrasse aussi des livres qui n'ont été censurés que le 16 ; le décret est formé de deux condamnations successives juxtaposées, rassemblées dans le même exposé.

— Mais quelle est la genèse de cette condamnation ? Quand le livre *l'Evangile et l'Eglise* parut à Paris l'année dernière, ce fut un cri d'indignation de tous les catholiques. Il n'était pas besoin d'être grand clerc pour voir que ce petit volume, sous ses prétentions, je dirais humbles, était le renversement de toute la religion catholique. Tout en se défendant de toucher à la foi, l'auteur déclarait que l'histoire ne peut nous donner la certitude des principaux événements surnaturels de la vie de Notre-Seigneur, et spécialement de sa résurrection. Jésus-Christ, pardon du blasphème, sera au point de vue du dogme tout ce qu'on voudra, mais au point de vue historique on ne peut dire qu'il soit le fils de Dieu, etc .. Bien que sous ce couvert scientifique l'auteur espérait échapper aux justes censures de l'Eglise, le retour à l'Arianisme pur et simple se dégageait de son livre avec une telle intensité, avec une telle audace, sous les incertitudes voilées de la pensée et les nuages dont il l'enveloppait, que le cardinal de Paris et huit évêques ou archevêques de France condamnèrent le volume. L'abbé Loisy fit une soumission dont les termes étaient aussi nuageux que son livre ; mais en réalité il préparait et la seconde édition de ce volume et sa réponse aux justes attaques dont il avait été l'objet. Or de celle-ci (*Autour d'un petit livre*, pag. 117) je me bornerai à citer un passage qui donne la quintessence de la méthode de

Loisy et suffirait à en montrer le venin. « La divinité de Jésus-Christ, écrit-il, est un dogme qui a grandi dans la conscience chrétienne, mais qui n'avait pas été expressément formulé dans l'Évangile : il existait seulement en germe dans la notion du Messie, fils de Dieu ». Les apôtres donc ne crurent pas à la divinité de Jésus Christ; ce concept est plus tardif, s'est développé petit à petit, et était complètement formé au moment où Arius vint s'inscrire en faux.

— A peine la condamnation fut-elle prononcée en France que deux partis se formèrent. Les uns reprochèrent au cardinal de Paris d'aller trop vite ; et le parti dit démocrate chrétien, s'il réprouvait certains écarts de langage de Loisy, déclarait que tout dans son livre n'était point repréhensible, et qu'il ne fallait pas le condamner pour quelques incorrections d'expressions à cause du grand service rendu à la cause catholique en réfutant Harnack. L'abbé Gayraud, démocrate chrétien, s'écarta résolument de cette attitude, et dénonça le livre aux lecteurs de l'*Univers-Monde*. Mais le cardinal archevêque de Paris porta la question à Rome, d'autant plus qu'on commençait à affirmer que le Saint-Siège ne condamnerait pas le volume. Peu après venait un autre archevêque, un des tenants de Loisy, et qui agit avec tant d'efficacité qu'il empêcha une condamnation que l'on préparait. Comme cependant il semblait difficile que les tribunaux romains ne s'occupassent point de la question, et que si le livre leur était déféré ils ne pourraient faire autrement que le condamner, le plan des défenseurs de Loisy fut double : dévier en quelque sorte le premier courant qui faisait déférer le volume à l'Index ou au Saint-Office, et faire porter le débat devant la Commission Biblique. Les éléments divers dont était composée cette commission, le grand nombre des consultants, faisaient espérer que la discussion serait longue, et que des mois se passeraient avant que l'on put arriver à une solution qui ralliât tous les suffrages. D'autre part, on faisait agir directement auprès du pape Léon XIII et du cardinal Rampolla, son secrétaire d'Etat, en montrant que la vérité se défend par elle-même, que ces questions sont en train de faire leur chemin dans

les esprits, et qu'une condamnation intempestive n'aurait d'autre résultat que de rendre les esprits cultivés défiants envers une Église qui, n'ayant pas de raisons à opposer à leurs théories, se contentait de les détruire à coups de bâton. La phrase « on ne discute pas avec ses adversaires, on les supprime », ne pourrait être de mise dans l'Église.

Malgré ces raisonnements, la question déferée à l'*Index* faisait son chemin ; et une condamnation par ce tribunal aurait certainement été prononcée si la maladie du Souverain-Pontife Léon XIII n'était point intervenue. Dans cette circonstance, la prudence commandait d'attendre le rétablissement de Léon XIII. Le Pape mourut, son successeur fut élu, mais c'était l'époque des vacances des Congrégations. Toutefois, la question fut, sur de nouvelles données, remise à l'étude ; et des rapports parvinrent au Saint-Siège montrant le mal profond que faisait, surtout parmi les jeunes clercs, la lecture du livre de Loisy. Celui-ci venait d'ailleurs d'aggraver sa position en publiant sa seconde brochure : *Autour d'un petit livre*, dans laquelle non seulement il maintenait tout ce qu'il avait avancé, mais était plus clair, plus explicite que dans le volume précédent.

— Le vieux cardinal Richard, résolu, malgré son âge avancé, d'aller de nouveau à Rome, et il y arriva en novembre. Pendant ce temps, la question au lieu d'être portée, comme le désirait un certain parti, à la Commission Biblique, avait été déferée au Saint-Office qui, conscient de la gravité de la situation, fit faire un travail que l'on peut dire gigantesque pour éclaircir la question. Un consultant déclarait, il y a deux jours, que depuis qu'il était membre du Saint-Office, il n'avait jamais vu une question traitée avec une telle ampleur et ayant demandé une pareille somme de labeur.

— Maintenant que la condamnation est prononcée, que fera M. Loisy ? Les renseignements qui arrivent ici de divers côtés disent qu'il se soumettra, mais *sans rien rétracter*, et on donne déjà la teneur de sa réponse. Je me soumetts à l'autorité de l'Église, mais

elle s'est trompée en me condamnant comme elle a erré en condamnant Galilée. Je m'incline, mais je reste sur mes positions.

— Et pour l'avenir ? Peut-on dire comme saint Augustin, à propos du pélagianisme : « *Roma locuta est, causa finita est* ». Non. La question vient seulement de s'ouvrir, et je compare volontiers le décret du Saint-Office aux décrets d'introduction la cause dans les procès de béatification. Le décret du Saint-Office donne une base à la procédure future ; il est la première pièce d'un dossier qui fait passer cette erreur dans le clan des hérésies, mais ce n'est que la première pièce d'une série qui sera malheureusement bien longue. Saint Augustin ajoutait : *Utinam aliquando finiatur error*. Nous avons les mêmes raisons que lui d'adresser à Dieu ce souhait et cette prière ; d'autant plus que cette hérésie, venant à cette heure, est une des plus dangereuses qui aient jamais déchiré l'Église. Elle nous ramène à l'Arianisme pur et simple, et je mets au défi quiconque voudra suivre les errements de M. Loisy de signer sans se mentir à soi-même le symbole de Nicée.

DON ALESSANDRO.

## GLANURES

**L**E PAPE ET LES OUVRIERS. — Sa Sainteté le pape Léon XIII, de vénérée mémoire, avait inauguré des audiences populaires, où il recevait le peuple romain et les diverses associations destinées à grouper les forces catholiques dans la Ville Éternelle. Pie X, que le peuple vénitien acclamait avec tant de vénération, que les gondoliers connaissaient si bien et aimaient tant, ne pouvait que resserrer cette intimité touchante établie entre les chrétiens de Rome et leur Père.

Le nouveau pape, à peine intrônisé, a pris à cœur de se mettre en rapports intimes avec le peuple de Rome. Sa Sainteté a inauguré une série d'audiences populaires,

offertes dans les jardins du Vatican ou dans la cour Saint-Damase, et auxquelles sont admises successivement toutes les paroisses romaines. La paroisse attenante au Vatican a eu, comme il convenait, un tour de faveur. Plus de trois mille personnes étaient présentes. On y rencontrait, avec un très grand nombre d'ouvriers, de nombreuses familles endimanchées, les mères portant sur leurs bras de tout petits enfants.

Le pape fit à ce peuple un accueil rappelant bien celui du Sauveur, ayant une attention spéciale pour "ceux qui ploient sous le faix du travail" et pour "les mères chargées de leurs petits enfants". Nous reproduisons quelques-unes de ses paroles, qui renferment de précieux enseignements et *pour le peuple et pour ceux qui ont, de Dieu, la mission de l'enseigner eux-mêmes.*

— "Je vous remercie, mes bien chers fils, dit le pape, de cette démonstration de votre foi, de votre affection, de votre attachement.

"Ces témoignages ne s'adressent pas à ma pauvre personne, mais à Celui que je représente, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

✕ "Et puisque, devant moi, j'ai surtout des familles ouvrières, c'est aux ouvriers que je veux surtout m'adresser.

"Un verset du livre de l'*Ecclésiastique* me fournira la matière de ce que je veux dire : "La vie de l'ouvrier, qui se contente de son sort, ne manquera pas de douceurs ; et elle sera pour lui une vraie richesse et un trésor".

Le Saint-Père commente ce texte assez longuement. Sans doute, ajoute-t-il, la vie de l'ouvrier a ses peines : la fatigue et le labeur qui sont la conséquence du péché, tout au moins de celui de nos premiers parents.

"Mais, lorsque l'ouvrier a la sagesse de régler ses dépenses sur le salaire qu'il touche, quelque modeste soit-il, sa vie, au sein des joies de sa famille, connaît bien des

douceurs dont la jouissance intime remplace la richesse et équivaut à un vrai trésor.

“ L'ouvrier sait qu'il a un protecteur puissant sur lequel il peut compter, Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui a voulu vivre de la vie de l'ouvrier, dans l'atelier de Nazareth, et qui réserve la récompense à donner aux *mérites cachés*. Ses exemples sont le trésor dont tous les ouvriers chrétiens doivent faire profit.

“ Je suis heureux, conclut le pape, d'avoir pu donner ces conseils, la première fois que j'adresse la parole au peuple de Rome.

“ Méditez cette sentence de l'Esprit-Saint ; qu'elle porte ses fruits dans vos âmes. C'est aussi pour vous y aider que je vais vous bénir. Cette bénédiction ira pareillement aux membres de vos familles qui n'ont pu vous accompagner ”.

Et l'auditoire du pape soulignait de ses approbations cette parole douce, ferme, paternelle, montrant au Pontife qu'il avait pénétré jusqu'à son cœur, et donné à bien des problèmes inquiétants la solution qui leur convient.

Ce spectacle repose de toutes les harangues socialistes que débitent aux ouvriers égarés des menieurs ambitieux ; et ces paroles font contraste avec les criminelles exploitations des millionnaires qui s'enrichissent de la misère du pauvre, laissant toujours de côté les réformes réalisables et pratiques.

Si la société pouvait redevenir chrétienne et prendre pour base l'amour que Jésus-Christ veut voir exister entre les hommes, au souffle bienfaisant de l'Évangile, les réparations germeraient d'elles-mêmes, sensées, graduelles, efficaces et durables.

MOUVEMENT DES PÈLERINAGES AU SANCTUAIRE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ. — Voici, au sujet des pèlerinages à la bonne sainte Anne, pendant l'année 1902-1903, les statistiques officielles, communiquées par M. J.-A. Everell, surintendant du chemin de fer, et par M.

N. Simard, propriétaire du quai. Pèlerins venus au sanctuaire :

Par le chemin de fer :

1902	Novembre.....	3,699
"	Décembre.....	2,793
1903	Janvier.....	2,891
"	Février.....	2,336
"	Mars.....	2,898
"	Avril.....	3,145
"	Mai.....	6,932
"	Juin.....	18,558
"	Juillet.....	30,295
"	Août.....	27,591
"	Septembre.....	17,190
"	Octobre.....	7,106

Total 125,434

Dans ce nombre sont compris 1250 visiteurs, venus la plupart des Etats-Unis, attirés à Beupré par la renommée de l'illustre sanctuaire.

Par les bateaux :

<i>Beupré</i> .....	20,015
<i>Sainte-Croix</i> .....	15,950
<i>Etoile</i> .....	4,001
Divers.....	2,000

Total 41,966

125,434

Grand total 167,400

Pour être plus complet et exact, il faudrait ajouter à ce chiffre des centaines de pèlerins venus en voiture de la Baie-Saint-Paul, de Saint-Tite, de Saint-Ferréol, de Saint-Joachim et des autres localités environnantes. Somme toute, la glorieuse thaumaturge a vu défilier au pied de son trône de miséricorde durant la dernière saison :

. CENT SOIXANTE-HUIT MILLE PÈLERINS.

PIE X INTIME. — Un journal italien rapporte ce trait charmant de la simplicité de Pie X.

“ Pie X recevait dernièrement en audience Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance. Au cours de l'entretien, le pape ayant tiré sa montre, un vieux remontoir en nickel noirci par l'usage et valant une dizaine de francs tout au plus, Mgr Scalabrini dit au Saint-Père :

— Saint-Père, permettez-moi d'échanger ma montre contre celle de Votre Sainteté. Nous y gagnerons tous les deux.

Et, joignant le geste à la parole, il prit un magnifique remontoir en or de sa soutane et le tendit respectueusement au pape. Mais celui-ci de répondre aussitôt :

— Me séparer de ma montre en nickel ! Jamais. Je tiens à ma vieille montre plus qu'à tout le reste... C'est un souvenir de ma chère mère, elle a marqué l'heure de sa mort ; elle a pour moi un prix inestimable, et pour rien au monde je ne consentirais à m'en séparer.

Et Pie X, en prononçant ces paroles et en évoquant ce souvenir, avait des larmes aux yeux ”.

COMMENT SONT FRÉQUENTÉES LES ÉGLISES AUX ETATS-UNIS. — Des reporters américains ont eu l'idée ingénieuse d'établir une comparaison entre la façon dont les églises catholiques et les temples protestants sont fréquentés aux Etats-Unis. Ils ont choisi la ville de Chicago, grande cité de 1,200,000 habitants comptant un tiers d'Allemands, un quart d'Américains et un sixième d'Irlandais.

Or, ils ont fait cette constatation curieuse que si 50,000 protestants se sont rendus le même jour dans cent soixante-dix-neuf temples, il avait suffi de cinq églises (la Sainte-Trinité, la Cathédrale, Saint-Stanislas, Saint-Michel et Saint-Jean-Cantius) pour attirer au culte catholique 52,000 personnes ! Les deux cultes comptent à Chicago six cent soixante-six églises ou chapelles.

## CORRESPONDANCE DES ETATS-UNIS

Troy, New York, janvier 1904.



E Père Gratry l'a dit avec beaucoup de justice : « L'ignorance bien plus encore que la faiblesse est l'indirecte cause des péchés de l'âme humaine » (1). Et s'il en est ainsi, corrélativement parlant, l'on peut affirmer que nous avons besoin de lumière plus encore que de force. En fait à quoi servirait de savoir marcher ou de savoir agir si nous ignorons le chemin que nous devons prendre, si nous ne savons pas ce que nous avons à faire ?

Il semble donc qu'elle sont dignes de tous nos éloges et encouragements ces ligues pour l'effusion de la vérité, ces *Catholic Truth Societies* qui, de ci et de là, se créent et s'organisent à travers toute l'étendue des Etats-Unis, depuis quelques années.

D'une lettre d'un ami de San Francisco, j'apprends que dans cette ville l'Œuvre fonctionne à merveille. Avec l'approbation des autorités diocésaines, un groupe de prêtres a édité une quarantaine de brochures (2), traitant, d'une manière lucide et intéressante, des principaux points de notre dogme, et des plus importantes questions sociales du jour. Je cite quelques titres au hasard : *Pourquoi suis-je catholique ? Léon XIII et le travail. Dangers qui menacent la civilisation actuelle. Les raisons pour lesquelles je crois. Choses que nous ne croyons pas.*

Ces plaquettes signées de noms illustres, Manning, Newman, Ryan, Riordon, se glissent dans toutes les demeures et sont appelés à faire un grand bien en remettant au point bien des esprits égarés dans le dédale inextricable des opinions de l'heure d'aujourd'hui.

Peut-être y aurait-il moyen d'inaugurer le même système dans quelque diocèse du Canada Français ; et je me permets de le suggérer très respectueusement.

— « Nous avons nos grands journaux quotidiens, me disent certaines personnes, et c'est tout ce que l'on peut réussir à faire lire au peuple ».

(1) Psychologie, tome II, page 3.

(2) Exactement dans le format du petit *Manuel du jubilé* qui parut à Montréal il y a trois ans — et qui eut tant de succès sous tous les rapports.

Dieu me garde de parler mal de la presse montréalaise ; je l'estime sincèrement et j'ai des raisons de croire à la plénitude de sa bonne volonté. Mais vraiment, parfois, elle semble dépasser les limites de la distraction permise. Que l'on veuille bien me laisser parler librement un instant. J'avoue d'ailleurs, ne le faire qu'à la demande et à l'instigation d'un des prélats les plus distingués du clergé canadien des Etats-Unis.

— Il y a dans l'Etat de New York, un théâtre odieusement saie, dont la troupe, je m'en suis informé, va régulièrement d'Albany à Troy, et de là à Montréal.

Il ne se joue sur cette scène que des dramatisations de pensées immondes, il ne se dit sur ces tréteaux que des paroles tendant à glorifier et à fomenter les vices sociaux les plus dégradants.

A Troy et à Albany, aucun journal n'accepte de réclames pour cette organisation ; et celle-ci en est réduite au système des affiches criardes.

A Montréal, non seulement certains journaux catholiques ne refusent pas de publier ces sortes d'annonces, mais ils en font dans leur chronique théâtrale un commentaire aussi faux que ridicule.

Eh ! bien, dussé-je m'attirer leur colère, je dis : cela c'est vil, cela c'est odieux, c'est l'amour de l'or poussé au degré le plus méprisable que je sache — car c'est une collaboration indirecte mais réelle à une œuvre de ruine des intelligences et des âmes.

— Un homme qui a beaucoup travaillé, lui, contre cette dissolution des mœurs et pour la cause de la vérité catholique, vient de disparaître dans la personne du Très Révérend Père Georges Deshon, supérieur général des Paulistes.

Ce prêtre était né, d'une famille française huguenote, le 20 janvier 1823, à London, dans l'Etat de Connecticut. Il fit ses études à l'Académie militaire de West Point et se destina à la carrière des armes. Il entra dans le service en 1851 avec son ami le futur général Grant. Promu peu de temps après au grade de capitaine, il brisa bientôt son épée, se convertit au catholicisme, et entra dans la milice du Christ : *Miles Christi*. Il s'agrégea à la congrégation des Rédemptoristes en 1853 et fut ordonné prêtre chez eux en 1855. Ayant quitté leur compagnie au bout de quelques années, de concert avec quelques autres religieux du même ordre, les Pères Hecker, Hewitt, Baker et Walworth, il forma l'institut des Père Paulistes

avec l'approbation du Saint-Siège. Il en était le supérieur général depuis 1897.

— Dans une de mes dernières correspondances, j'ai commis une erreur que je suis heureux de relever grâce à l'obligeance de M. l'abbé de Foville, de Paris.

Je cite la carte rectificatrice de l'éminent directeur du séminaire de Saint-Sulpice : « Aux évêques belges des Etats-Unis, il faut ajouter Mgr Maes, de Covington. Aux évêques français, il faut ajouter Mgr Bourgade de Santa Fé et Mgr Granjon de Tucson ». La vérité m'oblige aussi d'adjoindre à ces derniers Mgr Rouxel, évêque auxiliaire de la Nouvelle-Orléans — et que mon honorable correcteur n'a pas pensé de me rappeler.

J'offre à mes lecteurs mes humbles excuses pour la distraction dont j'ai été la victime et — devoir plus doux — je leur présente en même temps mon cordial souhait de bonne année au nom de l'élément franco-américain des Etats-Unis. HENRI BAYARD.

P. S. — L'espace me manque pour relater certaines questions de ce mois. En guise d'étrennes, je demande — les mauvais exemples entraînent — la permission de venir causer ici de nouveau une autre fois *intra mensem*. H. B.

### AUX PRIERES

Mme veuve Pierre Hurteau, décédée à Sorel.

Sœur Marie-Velléda Péloquin, professe coadjutrice, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Héloïse, née Julienne Beauchamp, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Marie de Sainte-Louise de Savoie, née Marie-Octavie Perreault, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

Frère Victor, des Frères de la Charité, décédé à Bruges, Belgique.

### ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 24 janvier

Fête de la SAINTE FAMILLE de Nazareth, 2e cl. ; mém. de S. Timothée et du 11e dim. ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim. — Aux 11e vêpres, mém. 1o de la Conversion de S. Paul, 2o de S. Pierre, 3o de S. Timothée, 4o du dim.

Dans les diocèses de Montréal et de Valleyfield, consécration au saint et immaculée Cœur de Marie.